

LIVRET D'ACCUEIL

ACCUEIL DE JOUR THÉRAPEUTIQUE

" LE PASSÉ COMPOSÉ "

SOINS

AIDE

SOUTIEN

ACCOMPAGNEMENT

LIEN SOCIAL

Arrêté d'autorisation N°2021-14-0101

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté d'Agglomération Arlysère est un établissement public, géré par un conseil d'administration composé de membres élus et d'un président.

Le CIAS de la Communauté d'Agglomération Arlysère s'engage à répondre au mieux aux besoins des personnes de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap, en proposant différents services à domicile, regroupés au sein d'un même pôle.

Ce pôle domicile est composé de :

- Un Service Autonomie à Domicile (SAD MIXTE), avec un Pôle Aide et un Pôle Soins*
- Un Service de Portage de Repas A Domicile (PRAD)*
- Un Service de Téléalarme (TA)*
- Un Accueil de Jour Thérapeutique (AJT)*
- Une Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)*
- Un Centre de Ressources Territorial (CRT)*
- Un Service Animations Seniors*

*Le livret d'accueil de chaque service est disponible sur simple demande auprès du guichet unique.

Pour simplifier les démarches des bénéficiaires auprès des différents services, leur apporter une réponse adaptée et une orientation conforme à leurs besoins, le pôle domicile est doté d'un guichet unique.

Espace Administratif et social -1^{er} étage
7 rue pasteur
73200 ALBERTVILLE



04.82.86.71.70



accueil.poledomicile@arlysere.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi

8h00 → 12h00 et 13h30 → 17h00

L'accueil au guichet unique se fait sans rendez-vous. L'accès est adapté aux personnes à mobilité réduite, avec la présence d'un ascenseur.

L'ACCUEIL DE JOUR THÉRAPEUTIQUE

L'Accueil de Jour Thérapeutique est un service public, rattaché au CIAS ARLYSERE qui propose un accueil à la journée pour les personnes atteintes de maladie neurodégénérative dans un cadre de vie agréable et sécurisant. Il propose ses services aux personnes habitant sur l'une des 39 communes du territoire.

LE SERVICE FONCTIONNE

Pour l'accueil physique des bénéficiaires:

→ du lundi au vendredi, de 11h00 à 17h00

Pour l'accueil téléphonique :

→ du lundi au vendredi,
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pour l'accueil physique :

→ sur rdv

OÙ

Accueil de jour Thérapeutique
Le Passé Composé
223 chemin des Trois Poiriers
73200 ALBERTVILLE

Tél : 04.79.32.95.92
Mail : aja@arlysere.fr

C'EST QUOI ?

Le service propose :

L'accueil de jour est un lieu d'échange et de convivialité permettant de maintenir un lien social. Des animations variées sont organisées quotidiennement afin de stimuler les capacités des personnes accueillies.

Elles sont organisées dans la bienveillance et le respect du rythme de chacun.

Un accueil d'une journée ou plus permet d'offrir un temps de répit aux aidants.

Le service organise le transport des bénéficiaires.

Une équipe pluridisciplinaire (animatrices, psychologue et coordinatrice de pôle) est chargée de l'exécution des différentes missions.

POUR QUI ?

Destiné aux personnes présentant une maladie neurodégénérative diagnostiquée type Alzheimer ou troubles apparentés (DFT, Parkinson, maladie à corps de lewy...), à un stade débutant ou modéré, vivant à domicile.

Le bénéficiaire doit être domicilié sur l'une des communes autorisées.

POUR QUOI ?

- Préserver l'autonomie de la personne
- Permettre le maintien au domicile le plus longtemps possible
- Maintenir ou recréer le lien social avec l'extérieur
- Soutenir au mieux l'entourage du bénéficiaire
- Offrir un temps de répit aux aidants

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez contacter directement le service : **04.79.32.95.92** ou l'accueil du guichet unique : **04.82.86.71.70** ou remplir le **formulaire de contact** disponible sur le site d'Arlysère :

<https://www.arlysere.fr/cohesion-sociale/les-services/personnes-agees/>
> rubrique AJT



AVEC QUELS TARIFS ?

Le prix est fixé annuellement par le Conseil Départemental. Il comprend l'accueil à la journée, le repas et le transport.

L'aide sociale du Conseil Départemental est possible.

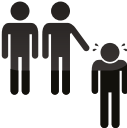
Les tarifs sont disponibles en annexe de ce livret.

RECOURS POSSIBLES

Les modalités de signalement en cas de suspicion de maltraitance ou de maltraitance avérée sont définies dans le règlement de fonctionnement du service.

Le bénéficiaire conserve pleinement le droit de signaler toute situation qu'il jugerait préjudiciable en faisant appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits :

- À **une personne qualifiée** (Art. L311-5 du CASF). Pour connaître la liste des personnes qualifiées se rapprocher du Conseil Départemental de la Savoie ou sur la page internet suivante : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/personne-qualifiee-role-et-saisine-par-les-usagers-des-etablissements-medico-sociaux-relevant-de>
- À un **médiateur de la consommation** dans les conditions prévues au titre 1^{er} du livre VI. (Art L211-3 du code de la consommation)
- À une **personne de confiance** (art. L311-5-1 du CASF), désignée par le bénéficiaire lui-même.
- Au numéro d'appel d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes : **114**
- Au numéro national d'écoute et d'accompagnement : **3977**
- À l'**Agence Régionale de Santé Auvergne Rhone-Alpes** : 94 boulevard de Bellevue - 73000 Chambéry - 04.72.34.74.00
- Au **Conseil Départemental de la Savoie** : Direction départementale personnes âgées personnes handicapées - Carré Curial, Place François Mitterrand, CS 71806, 73018 Chambéry CEDEX - 04 79 60 28 81 - DPAPH@savoie.fr
- Au **défenseur des droits** : Maison de justice et du droit d'Albertville - 22 avenue Sainte-Thérèse, 73200 Albertville - 06.07.12.01.17

<p>1 Principe de non-discrimination</p> <p>La discrimination : c'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit.</p> <p>Je dois être respecté comme je suis.</p> 	<p>2 Droit à un accompagnement adapté</p> <p>Le service me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.</p> 	<p>3 Droit à l'information</p> <p>Le service me donne les documents nécessaires pour être informé de mes droits.</p> 
<p>4 Droit de choisir</p> <p>Je décide POUR moi-même et l'on m'explique avant que je décide.</p> <p>Je peux me faire aider par une personne de mon choix.</p> 	<p>5 Droit au changement</p> <p>Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.</p> 	<p>6 Droit au respect des liens familiaux</p> <p>Si je le souhaite, mon accompagnement favorise la participation de ma famille aux activités de la vie quotidienne.</p> 

CHARTRE

des **droits et libertés**
de la **personne accueillie**



<p>7 Droit à la protection</p> <p>Le service respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles et assure ma protection et ma sécurité.</p> 	<p>8 Droit à l'autonomie</p> <p>Dans le respect des règles fixées avec l'équipe, j'ai le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de me déplacer à l'extérieur • de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent. 	<p>9 Principe de prévention et de soutien</p> <p>Pendant toute la durée de mon accompagnement, les personnes qui m'entourent doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • m'aider à me sentir bien, • respecter mes besoins, • mes attentes, • ma religion et mes idées.
<p>10 Droits civiques</p> <p>J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).</p> 	<p>11 Droit à la pratique religieuse</p> <p>Je peux choisir ma religion. Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres. Je dois respecter les autres religions.</p> 	<p>12 Droit à la dignité et à l'intimité</p> <p>Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mon corps • mes sentiments • ma vie privée. 

CONTACT DIVERS

Conseil Départemental de la Savoie
Délégation Départementale Personnes Agées
Personnes Handicapées
Place François Mitterrand
CS 71806
73018 CHAMBERY CEDEX
Téléphone : 04.79.96.73.73

Agence Régionale de Santé
Auvergne Rhône-Alpes
Délégation Départementale de la Savoie
94 Boulevard de Bellevue
73000 CHAMBERY
Téléphone : 04.72.34.74.00



ET TOUTES LES INFOS SUR LE WEB

www.arlysere.fr

L'Action Sociale



> Pôle Personnes âgées